



ÉDUCATION
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

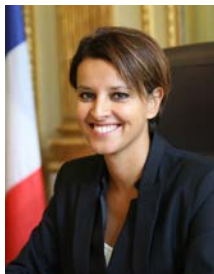
2016



PROJET DE LOI DE FINANCES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



© Margot L'Hermite



© XR Pictures

Une École exigeante, plus juste et qui soit au cœur de la République, voici l'École que nous nous sommes engagés à refonder. Mais cette refondation de l'École, si elle ne s'appuyait pas sur un effort budgétaire conséquent et cohérent, resterait un simple slogan. Il n'en est rien.

Cette année encore, l'éducation est le premier budget de la Nation. Il augmente de 517 M€ par rapport à 2015.

Ces efforts nous ont déjà permis de concrétiser la priorité donnée au premier degré par la scolarisation des moins de trois ans, le dispositif « plus de maîtres que de classes » et nous ont aidés à préparer la réforme des collèges en nous appuyant sur des personnels plus nombreux, mieux formés, mieux payés. Cette année, ce sont ainsi 11 711 nouveaux postes qui seront créés, nous rapprochant progressivement de l'objectif des 60 000 postes d'ici la fin du quinquennat.

Chacun de ces efforts, chacune de ces réformes prend désormais en compte la nécessité absolue de réduire les inégalités de réussite scolaire. Cela passe par une équité territoriale, que nous avons mise en œuvre par des modalités d'attribution des moyens plus justes, soucieuses de la réalité sociale de chaque territoire.

Comment mettre l'École au cœur de la République, si nous ne finançons pas les principales mesures du plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et si nous ne soutenons pas l'effort des collectivités locales pour le développement des activités périscolaires ?

Comment rendre l'École plus juste, si nous ne nous donnons pas les moyens d'augmenter les fonds sociaux, de payer les bourses et de financer des contrats aidés pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou des assistants d'éducation pour l'éducation prioritaire ?

Comment préparer les élèves d'aujourd'hui aux exigences du monde de demain, si nous ne finançons pas la transition numérique et la formation des enseignants ? C'est à chacun des ces enjeux que ce budget répond.

Ce souci de l'avenir se prolonge dans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche dont les crédits augmentent, où des postes sont créés et où les moyens des opérateurs de recherche et de l'Agence nationale de la recherche sont préservés.

Il se concrétise dans les investissements dédiés aux étudiants, que ce soit par la construction de logements étudiants, les bourses ou le financement du réseau des Crous. Car sans des conditions de vie dignes de ce nom, ce sont les études que nous entravons.

C'est ainsi que nous bâtissons une École, un enseignement et une recherche capables de répondre aux défis du présent et d'anticiper ceux de demain.

Parce que sa mission est essentielle, notre ministère investit sur une valeur primordiale : l'humain. Il investit pour ses élèves et pour leurs parents, il investit pour ses personnels, et ce faisant, c'est pour l'ensemble du pays qu'il s'investit.

Car un budget ne se réduit pas à des chiffres. À travers eux, s'opèrent quotidiennement, pour l'ensemble de nos concitoyens, des changements conséquents. Des réalisations concrètes dessinent l'horizon d'un projet de loi de finances. C'est par lui que notre ambitieuse politique éducative trouvera les moyens de s'accomplir et de devenir réalité. Et cette action sur le réel est le sens profond de toute politique digne de ce nom.

Najat Vallaud-Belkacem,
ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Thierry Mandon,
secrétaire d'État
chargé de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Sommaire

- p. 6 Points clés
- p. 10 Principaux chiffres

Éducation nationale

Une École exigeante

- p. 14 Les 60 000 postes : un engagement en passe d'être tenu
- p. 15 Des personnels plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés
- p. 19 **Focus** – Apprentissage et service civique
- p. 20 Le nouveau collège et les nouveaux programmes
- p. 21 Le plan numérique est déployé

Une École plus juste, au cœur des valeurs de la République

- p. 22 Une nouvelle éducation prioritaire
- p. 23 Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires
- p. 24 La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République
- p. 26 L'accompagnement du handicap est fortement soutenu
- p. 27 **Focus** – La poursuite des efforts engagés en matière de maîtrise des dépenses

Enseignement supérieur et recherche

- p. 30 Les principaux chiffres du budget 2016
- p. 31 Des moyens supplémentaires en faveur de la vie étudiante
- p. 32 Un soutien fort apporté aux établissements d'enseignement supérieur
- p. 33 L'investissement dans l'enseignement supérieur est soutenu
- p. 36 Les moyens dévolus à la recherche sont sanctuarisés dans le budget 2016
- p. 37 Des moyens complétés par ceux du Pia

Points clés

Un engagement : la priorité à la jeunesse

► **Des personnels plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés**

+10 711

emplois dans
l'enseignement
scolaire

+1 000

emplois dans
l'enseignement
supérieur

+47 078

emplois créés
depuis 2012

Un effort de formation continue amplifié, notamment au travers du plan exceptionnel de formation au titre de la réforme du collège et du plan numérique

72 M€

pour la formation
continue en 2016

+75 %

par rapport à 2012

Une enveloppe catégorielle permettant de reconnaître l'engagement des personnels et de revaloriser leur rémunération

116 M€

pour revaloriser
les rémunérations

+ de 400 M€

investis depuis 2012

► **Le nouveau collège et les nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée 2016**

4 000

postes dédiés à la
réforme du collège
sur les rentrées
2016-2017

150 M€

pour renouveler
les manuels scolaires

-
- **Le plan numérique pour l'éducation** est déployé : après une phase de préfiguration dès la rentrée 2015, l'année 2016 sera la 1^{re} année de déploiement. Ces crédits budgétaires et de financements du programme d'investissement d'avenir (Pia) seront dégagés pour permettre la mise en œuvre de ce plan qui concerne 40 % des collèges.

192 M€
pour le plan
numérique
pour l'éducation

40 %
des collèges
concernés

Une exigence : mieux prendre en compte les territoires et les jeunes les plus fragiles

- **L'accompagnement des territoires**
- La réforme de l'allocation des moyens permet de mieux prendre en compte la situation sociale des écoles dans l'attribution des postes.
 - L'année 2016 voit la généralisation des mesures de refondation de l'éducation prioritaire.
 - Le soutien de l'État aux communes pour le développement des activités périscolaires est pérennisé.
 - Les contrats de plan État-région (CPER) 2015-2020 prévoient une enveloppe destinée à l'immobilier universitaire, ainsi qu'à la restauration et au logement en faveur des étudiants.

350 M€
pour les 1 089
réseaux Rep
et Rep+

320 M€
pour les
activités
périscolaires

1 Md€
pour l'immobilier
universitaire, la
restauration et les
logements étudiants

▶ **Le soutien aux plus fragiles**

- L'accompagnement des enfants en situation de handicap est fortement soutenu.

+350
postes d'AESH

+10 000
contrats aidés

- L'aide aux plus défavorisés est renforcée : les bourses sont revalorisées à hauteur de l'inflation, les droits d'inscription dans les universités n'augmentent pas, les fonds sociaux augmentent de 40 %.

- La prévention du décrochage est développée.

+4 M€
pour la prévention
du décrochage

+16 M€
de fonds sociaux

Un cap : investir dans les valeurs et l'avenir de la Nation

+165 M€ pour les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner la hausse du nombre d'étudiants.

Le plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République :
33 M€ seront à nouveau mobilisés en 2016.

Le ministère prend une part déterminante dans le plan de relance de l'apprentissage dans la fonction publique.

2 575
apprentis recrutés
à la rentrée 2015

5 800
apprentis recrutés
à la rentrée 2016

Les moyens de la recherche sont en augmentation. Ces moyens sont complétés par les crédits du Pia, du plan Campus et des CPER.

+7 M€
pour la recherche

1,5 Md€
pour le plan
Campus et le Pia

Les CPER 2015-2020 prévoient une enveloppe de près de **206 M€** destinés à la recherche et à l'innovation dans les régions.

Principaux chiffres



88,71 Md € de budget en 2016

65,72 Md €
éducation
nationale

22,99 Md €
enseignement
supérieur et
recherche

+ 5,3 Md€
budget
du ministère
depuis 2012



- 5,2 Md€
dépenses de
l'État depuis 2012



11 711 postes créés pour l'année 2016

8 011 enseignants
350 accompagnement du handicap
200 santé, sociaux, administratifs
2 150 assistants d'éducation

10 711 total éducation nationale

1 000 établissements d'enseignement supérieur

11 711 total éducation nationale, enseignement
supérieur et recherche



1 248 169 ETP en 2016

990 736

éducation
nationale

257 433

enseignement supérieur
et recherche

dont 3 438

dans les opérateurs

dont 249 488

dans les opérateurs



Crédits extrabudgétaires

1,5 Md€

grâce au Pia
et au plan Campus



Pour rappel, à la rentrée 2015

12 296 400

élèves

2 506 890

étudiants

Éducation nationale



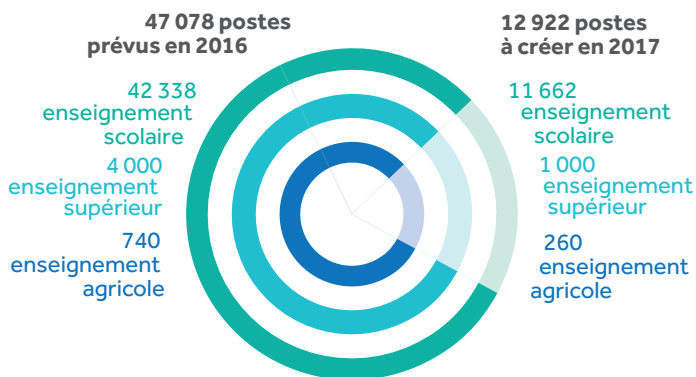
Les 60 000 postes : un engagement en passe d'être tenu

La loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit la création de 60 000 postes de 2012 à 2017 :

54 000
éducation
nationale

5 000
enseignement
supérieur

1 000
enseignement
agricole



Au total, ce sont 47 078 postes qui, en 2016, auront été créés depuis 2012 pour l'éducation. Le solde des emplois pour atteindre les 60 000 postes promis par le Président de la République, soit 12 922 postes, seront créés en 2017.

Des personnels plus nombreux, mieux formés, mieux rémunérés

Des personnels plus nombreux

La réforme de la formation initiale va porter ses fruits en 2016 avec la création de **7 216 postes d'enseignants supplémentaires** devant élèves (dont 6 420 enseignants titulaires) :

3 911

enseignants dans
le 1^{er} degré public

2 805

enseignants dans
le 2nd degré public

500*

enseignants dans
l'enseignement privé

Ces moyens seront alloués en faveur des priorités énoncées par la loi de refondation de l'École de la République.

Dans le 1^{er} degré, les postes d'enseignants seront consacrés aux priorités suivantes :

- la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;
- l'éducation prioritaire ;
- le rééquilibrage territorial ;
- l'accompagnement des besoins démographiques ;
- le renforcement du remplacement.

* L'enseignement privé bénéficiera de 250 emplois supplémentaires en gestion, soit un total de 750 emplois en 2016.

UNE ÉCOLE EXIGEANTE

Dans le 2nd degré, les postes d'enseignants seront consacrés aux priorités suivantes :

- la réforme du collège ;
- l'éducation prioritaire ;
- le rééquilibrage territorial ;
- l'accompagnement des besoins démographiques.

- ▶ **795 postes supplémentaires** seront consacrés à la formation initiale des enseignants. Ils correspondent au temps passé en Espe par les enseignants stagiaires.
- ▶ **550 postes de personnels non enseignants** seront créés pour renforcer les effectifs de personnels santé/sociaux, de personnels administratifs et d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap.
- ▶ **2 150 postes d'assistants d'éducation** dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire.

Des personnels mieux formés

Un effort sans précédent en faveur de la formation initiale et continue des enseignants :

26 500 postes ouverts aux concours dans un contexte de dynamisme retrouvé du recrutement

- ▶ **Une formation qui attire** : 27 791 étudiants inscrits en première année du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Meef à la rentrée 2014 contre 26 700 l'année précédente (+3,8% alors que la hausse moyenne des effectifs tous masters confondus est de + 2,3%)

-
- ▶ **Une attractivité retrouvée** pour les concours des premier et second degrés :
 - l'intégralité des postes ouverts dans le 1^{er} degré, soit 11 122, ont été pourvus y compris dans des académies considérées comme peu attractives ;
 - dans le 2nd degré, le nombre de recrutés atteint un niveau record depuis plusieurs années avec 11 626 recrutements en 2015 contre 9 478 en 2013 et 10 268 en 2014 (+23% en deux ans).

Depuis 2012, entre remplacements de départs à la retraite et nouvelles créations de postes, ce sont plus de **100 000 enseignants** qui ont été recrutés par le ministère.

S'agissant de la formation continue des personnels, l'enveloppe passe à **72 M€ en 2016 (+75 % depuis 2012)** afin notamment d'accompagner les personnels pour la nouvelle éducation prioritaire, les nouveaux programmes, le nouveau collège et le plan numérique (cf. fiches dédiées).

Des personnels mieux rémunérés

- ▶ Dans le prolongement de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, des discussions ont été engagées à compter du 18 novembre 2013 sur les métiers et les parcours professionnels des différentes catégories de personnels de l'éducation nationale avec l'ensemble des organisations syndicales.
- ▶ Les discussions se sont déroulées dans le cadre de 15 groupes de travail thématiques. La plupart d'entre eux ont abouti à ce jour à un ensemble de décisions qui ont redéfini les missions des différentes

catégories de personnels, et leurs modalités d'exercice afin de les moderniser et les adapter aux réformes pédagogiques en cours et aux besoins actuels de l'école.

- ▶ Ces éléments de redéfinition ont en commun de mieux reconnaître l'engagement des personnels de l'éducation nationale et s'accompagnent en règle générale de mesures de carrière, à caractère statutaire et/ou indemnitaire.
- ▶ Le PLF 2016 prévoit une enveloppe de **116 M€ de crédits catégoriels** qui permettront de prolonger les efforts entrepris depuis 2013 avec :
 - la revalorisation du régime indemnitaire de l'éducation prioritaire ;
 - la réforme du cadre de gestion des enseignants contractuels ;
 - la meilleure reconnaissance des enseignants du 2nd degré acceptant de prendre des responsabilités et des missions particulières, travaillant dans les missions de lutte contre le décrochage, ainsi que la création du corps des psychologues de l'éducation nationale.

Par ailleurs, le Président de la République a demandé à la ministre et à son collègue des comptes publics de poursuivre le dialogue pour améliorer l'attractivité de la rémunération des enseignants.

FOCUS

Apprentissage et service civique

● Le ministère prend une part déterminante dans **le plan de relance de l'apprentissage au sein de la fonction publique** :

- en recrutant **2 575 apprentis à la rentrée 2015** 3 180 apprentis à la rentrée 2016 portant le total à 5 755 dont une partie permettra de conforter la dynamique de recrutement des enseignants ;

- en mobilisant l'ensemble des centres de formation des apprentis et les établissements d'enseignements supérieur pour l'accueil de l'ensemble des nouveaux apprentis.

● **Développement du service civique** : les jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant effectuer une mission d'intérêt général dans l'éducation nationale à compter de la rentrée

2015 pourront trouver des propositions de missions sur le site de l'agence du service civique.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accueillera **5 000 missions à la rentrée 2015** 37 000 missions d'ici la rentrée 2017, prioritairement en école élémentaire et dans l'éducation prioritaire.

Le nouveau collège et les nouveaux programmes

- ▶ L'objectif de la nouvelle organisation du collège est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières et développer de nouvelles compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.
- ▶ La mise en œuvre de la réforme du collège à la rentrée 2016 sera ainsi accompagnée de l'entrée en vigueur de nouveaux programmes d'enseignement pour tous les élèves de la 6^e à la 3^e.
- ▶ **4 000 postes** accompagneront la mise en place de ces mesures.
- ▶ L'acquisition de nouveaux manuels sera, elle, échelonnée sur deux années en fonction des disciplines :
 - à la rentrée 2016, tous les élèves recevront de nouveaux manuels de français, mathématiques et histoire-géographie. Les élèves de 5^e auront également un nouveau manuel de LV2 et les élèves de 6^e un nouveau manuel de sciences ;
 - les autres manuels seront fournis à la rentrée 2017.
- ▶ L'achat de ces manuels représente un coût total de **150 M€** sur 2016. **Le PLF 2016 marque la 1^{re} année de mise en œuvre de la réforme.**

Le plan numérique est déployé

- ▶ Au terme de la grande concertation nationale sur le numérique à l'école et après les annonces du Président de la République du mois de mai, **le plan numérique pour l'éducation est entré dans sa phase opérationnelle de déploiement.**
- ▶ Ce plan, qui associe l'État et les collectivités territoriales, s'appuie sur **une phase de préfiguration dès la rentrée 2015 avec près de 600 établissements préfigureurs.** Il sera mis en œuvre dans toutes ses dimensions à la rentrée 2016.
- ▶ **Les crédits dédiés au plan, au titre de l'année 2016, s'élèvent à 192 M€.** Cette enveloppe permettra à **40 % des collèges** publics et privés sous contrat de bénéficier :
 - du déploiement de ressources pédagogiques et d'équipements numériques individuels pour les élèves de 5^e ;
 - de financer un plan exceptionnel de formation au numérique ;
 - de mettre en place une banque nationale de ressources pédagogiques numériques pour tous les élèves et enseignants, de déployer un environnement sûr d'accès aux ressources numériques, ainsi que de soutenir le développement de la filière des éditeurs de ressources.

Outre les crédits inscrits sur le budget du ministère au titre de la formation des enseignants (24 M€), les crédits du programme d'investissement d'avenir seront mobilisés à hauteur de 138 M€ pour l'équipement, l'achat de ressources numériques et la mise en place d'un environnement technologique adapté.

Enfin, 30 M€ de crédits supplémentaires du Pia seront mobilisés pour favoriser l'émergence des projets de territoires éducatifs d'innovation numérique.

Une nouvelle éducation prioritaire

1 089 collèges et plus de 6 500 écoles forment le nouveau réseau de l'éducation prioritaire, couvrant 20 % des élèves scolarisés dans les écoles et les collèges.

Les **indemnités ont été revalorisées** à compter du 1^{er} septembre 2015 à hauteur de 2 312 € dans les Rep+ (**+100 %**) et 1 734 dans les Rep (**+50 %**) pour 110 500 personnels.

Le plan pour l'éducation prioritaire s'élève à 352 M€.

7 600 postes seront créés pour un coût de **222 M€ :**

- 3 800 postes d'enseignants dans le 1^{er} degré ;
- 1 300 postes d'enseignants dans le 2nd degré ;
- 2 150 postes d'assistants d'éducation ;
- 350 postes de personnels de santé/sociaux.

6 300 des 7 600 postes prévus seront créés d'ici la rentrée 2016.

Par ailleurs, **100 M€** permettent de revaloriser les indemnités des personnels.

Une enveloppe de crédits hors rémunération financera :

- la formation des enseignants ;
- le renforcement du dispositif « École ouverte » ;
- un fonds pour financer des projets pédagogiques.

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires

- ▶ Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, **le soutien de l'État aux communes pour le développement des activités périscolaires est pérennisé** à partir de l'année scolaire 2015-2016 : les textes réglementaires organisant le versement de l'aide de l'État ont été publiés le 18 août 2015 et les communes peuvent déjà déposer leurs demandes d'aide.
- ▶ À la rentrée, **environ 82 % des communes seront couvertes par un projet éducatif territorial (PEDT)** : il leur permet de bénéficier de l'aide financière du fonds de soutien et de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.
- ▶ La dotation prévue pour 2016, soit **319 M€**, permet le versement **des aides aux communes couvertes par un PEDT à la rentrée.**
- ▶ La part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir **les communes les plus en difficulté.**

La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

- ▶ Après les attentats de janvier qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, la ministre a présenté le 22 janvier 2015 onze mesures pour organiser la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sont au centre de ces mesures. **Ces actions sont appelées à prendre de l'ampleur au cours de l'année scolaire 2015-2016.**
- ▶ En 2016, une dotation de **33 M€** est prévue pour financer les actions de ce plan. En particulier :
 - les crédits dédiés aux **fonds sociaux** sont augmentés de 16 M€, soit une hausse de plus de 40% par rapport à la LFI 2015, pour venir en aide aux familles les plus défavorisées (enseignements public et privé) ;
 - 8 M€ sont affectés à diverses mesures visant à associer pleinement les **parents d'élèves**, à renforcer les moyens du dispositif « ouvrir l'École aux parents pour la réussite des élèves », ou encore à créer un **fonds de soutien à l'initiative pédagogique** ;
 - 3 M€ sont destinés aux **associations partenaires** du ministère afin de renforcer les actions de responsabilisation des élèves, ainsi que les actions éducatives au vivre-ensemble et à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;

- 2 M€ sont affectés à l'enveloppe pour le **fonds de vie lycéenne** ainsi qu'à celle consacrée aux actions conduites par les **comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté**. Ces crédits doivent permettre de développer la participation et les initiatives des élèves par la valorisation de leur engagement associatif, ou d'activités de création et d'animation médias, notamment.

- 4 M€ sont prévus pour accélérer la mise en œuvre du **plan de lutte contre le décrochage**.

L'accompagnement du handicap est fortement soutenu

- ▶ Le budget 2016 prévoit la création de **350 emplois supplémentaires d'accompagnants** pour les élèves en situation de handicap à la rentrée 2015.
- ▶ La **professionnalisation des personnels** recrutés pour apporter une aide humaine aux élèves en situation de handicap se poursuit. Les assistants d'éducation ayant exercé durant six ans des fonctions d'accompagnement de ces élèves peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, qui devrait à terme bénéficier à **28 000 accompagnants**.
- ▶ L'augmentation du contingent de contrats aidés, à hauteur de **10 000 contrats supplémentaires** à compter de la rentrée 2015, sera **prioritairement affectée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap** et permettra donc d'améliorer le taux de couverture des prescriptions d'aide humaine des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- ▶ Dans le cadre du troisième plan autisme, **30 nouvelles unités d'enseignement en maternelle** sont prévues pour la rentrée 2015. Elles s'ajoutent aux 30 unités ouvertes dans les écoles maternelles dès la rentrée 2014 afin de faciliter la scolarisation des enfants présentant des troubles du spectre autistique. Ce sont à terme 100 unités d'enseignement en maternelle qui seront créées, soit une par département.

FOCUS

La poursuite des efforts engagés en matière de maîtrise des dépenses

La mission enseignement scolaire¹ contribue à l'effort collectif de maîtrise des dépenses publiques :

● Les mesures engagées en matière de **rationalisation des dépenses de fonctionnement** sont poursuivies ; les dépenses de fonctionnement courant des services centraux et déconcentrés diminuent à nouveau de **2,5 M€** en 2016.

● Les **opérateurs** contribuent également à l'effort : au-delà de l'application des normes transversales d'économies prévues en programmation initiale 2015-2016, une économie supplémentaire de **4 M€** est prévue et leurs effectifs diminuent de 46 ETP.

1. Hors enseignement technique agricole

Enseignement supérieur et recherche



Les principaux chiffres du budget 2016

► Le budget 2016 prévoit :

- un total de **23,25 Md€** pour le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit une progression de 347 M€ des autorisations d'engagement par rapport à 2015.

- **1 000 créations d'emplois supplémentaires** en faveur des établissements d'enseignement supérieur.

Les crédits dédiés à l'enseignement supérieur, soit 13,006 Md€ en autorisations d'engagement, augmentent de 305 M€ (+2,4 %) en 2016.

Les crédits alloués à la vie étudiante, soit 2,54 Md€ en autorisations d'engagement, augmentent de **36 M€** (+ 2,4 %) en 2016.

Les crédits dédiés à la recherche (**7,71 Md€**) augmentent de 6 M€ en 2016 .

Rappel

2 506 890 étudiants à la rentrée 2015, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2014.

4 000 postes créés depuis 2013.

Des moyens supplémentaires en faveur de la vie étudiante

- ▶ En 2015-2016, ce sont **667 500 étudiants** qui bénéficieront d'une bourse sur critères sociaux (BCS). Depuis trois ans, il y a eu 34 000 étudiants boursiers supplémentaires (+ 5,4 %), portant ainsi le taux de boursiers dans l'enseignement supérieur à 35 %.

La mise en œuvre progressive de la réforme des aides aux étudiants à partir de la rentrée 2013 a permis, depuis 2013, à **132 500 étudiants** de bénéficier d'une bourse d'environ 1 000 euros annuels (échelon « zéro bis »). Cela représente 87 % des anciens boursiers à taux zéro, qui étaient exonérés de droits d'inscription, mais ne percevaient auparavant aucune aide financière de l'État.

Parallèlement, **30 000 boursiers** de l'échelon 6 ont vu leur bourse majorée de plus de 16 % avec la création de l'échelon 7 (5 600 euros annuels à la rentrée 2016).

Enfin, **2 000 allocations annuelles** supplémentaires, d'un montant compris entre 4 000 € et 5 500 €, pour les étudiants en situation d'autonomie avérée, portant ainsi à 8 000 le contingent d'aides versées indépendamment des revenus des parents.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat des étudiants a été préservé avec la décision de **ne pas augmenter les droits d'inscription**, la limitation de la hausse du ticket de restaurant universitaire à 5 centimes et une **revalorisation des bourses supérieure à l'inflation (+0,1 %)**.

Un soutien fort apporté aux établissements d'enseignement supérieur

Les dotations des établissements d'enseignement supérieur progressent encore de **165 M€** pour financer une nouvelle vague de 1 000 créations d'emplois (**65 M€**) et accompagner les établissements qui doivent faire face à une augmentation sans précédent du nombre d'étudiants (**100 M€**).

En 2016, ces postes seront répartis selon les trois objectifs suivants :

- **accompagner le dialogue contractuel** (**348 emplois**), notamment en matière de regroupement et d'actions communes au niveau des sites, dans le cadre des contrats de site ;
- **améliorer le taux d'encadrement des étudiants et participer au rééquilibrage des dotations** (**552 emplois**) entre les universités, les écoles d'ingénieurs et les IEP en région. S'agissant des universités et écoles, ces emplois sont répartis essentiellement en fonction des résultats du modèle d'allocation des moyens aux établissements « Sympa » ;
- soutenir des **dispositifs spécifiques**, nationaux ou de site (**80 emplois**).
- Enfin, **20 emplois** sont destinés à l'enseignement supérieur agricole.

L'investissement dans l'enseignement supérieur est soutenu

- ▶ En 2016, les capacités d'engagement du ministère sur l'immobilier universitaire vont augmenter fortement (+139 M€, soit près de +60%).

L'enveloppe annuelle du volet « enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 passe de 120 à **151 M€** en couverture des engagements pris par l'État au moment de la signature des contrats de plan avec les régions.

En outre, **209 M€** en autorisations d'engagement sont ouverts au titre des opérations Campus financées sur crédits budgétaires.

Parallèlement, certaines dépenses diminuent du fait de la fin d'opérations programmées comme le chantier du campus de Jussieu ou la génération 2007-2013 des CPER.

Les moyens récurrents sont préservés pour la mise en sécurité des locaux universitaires (**25 M€**), les charges locatives de certains établissements essentiellement parisiens (**19,5 M€**) ou le financement de la dotation des trois universités propriétaires de leur patrimoine immobilier (**21,9 M€**).

Enfin, **330 M€** de crédits extrabudgétaires supplémentaires bénéficieront également à l'immobilier universitaire :

- 202 M€ pour les sites sélectionnés au titre de l'opération Campus, qui représente un financement supplémentaire de 1 Md€ sur 6 ans ;
- 128 M€ au titre de l'opération Plateau de Saclay (Pia).

► Ces crédits permettent le financement d'opérations emblématiques, à l'exemple de :

- l'opération **Campus Lorraine** avec le projet Biologie Santé d'un montant estimé à environ 67 M€ (dont 50 M€ de crédits budgétaires État) qui vise à créer un pôle d'enseignement et de recherche de dimension européenne sur le site Brabois-Santé à Nancy en rassemblant au sein du même campus l'ensemble des formations dédiées à la santé et à la biologie humaine ainsi que les laboratoires de recherche associés dont le contrat de partenariat public-privé sera signé en 2016 ;

- l'opération **Campus d'Aix-Marseille** avec le projet Quartier des Facultés à Aix, d'un coût d'investissement de 125 M€ financé sur la dotation Campus. Il se décompose en plusieurs chantiers portant sur 45 000 m² destinés à améliorer les conditions de travail et de vie de ce campus d'envergure internationale et dont la principale opération, la rénovation de la faculté de lettres, se déroulera en 2016 ;

- l'opération **Campus de Toulouse** avec le projet Pôle Agro-Biosciences A qui consiste en la construction d'un bâtiment de 1 748 m² pour l'INPT-Ensat à Auzeville, d'un coût de 6 M€. Il accueillera à la fois des formations, des laboratoires de recherche, des activités de transferts technologiques au sein d'un ensemble ouvert et convivial, permettant d'être un lieu d'échanges et de rencontres entre étudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs et partenaires du monde industriel ;

- la réhabilitation des bâtiments de l'**IUT Jean Luthier de l'université de Tours** qui permettra une restructuration lourde et une mise aux normes énergétiques de bâtiments datant du début des années 1970 (CPER 2015-2020 - coût total de 11 M€ dont 5,5 M€ de part État).

- la création de l'**Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (Imredd)** dans le cadre de la technopôle urbaine Nice-Méridia, opération prioritaire de l'Éco-vallée sur le site de la plaine du Var à Nice (CPER 2015-2020 - coût total: 18,7 M€, dont 8,25 M€ financés par l'État).

Les moyens dévolus à la recherche sont sanctuarisés dans le budget 2016

- ▶ Le budget 2016 prévoit un total de **7,71 Md€** dédiés à la recherche, **soit une augmentation de 6 M€**.
 - Les moyens de fonctionnement des opérateurs s'établissent à périmètre constant à **5,82 Md€** en 2016, soit une stabilisation par rapport à 2015.
Ceci permettra, en lien avec l'engagement du Gouvernement de maintenir l'emploi scientifique et d'assurer le remplacement au Centre national de la recherche scientifique (Cnrs) de l'ensemble des départs à la retraite de chercheurs. Plus de 2 600 nouveaux chercheurs ont été recrutés dans la sphère publique depuis 2012.
 - Les moyens d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) restent stables par rapport à 2015 (**555 M€** en AE et **560 M€** en CP).
 - Enfin, les crédits destinés à la couverture des engagements internationaux de la France progressent (**+7 M€**) pour tenir compte notamment de la nouvelle programmation de l'Agence spatiale européenne liée au lancement du programme Ariane 6.
- ▶ Parallèlement à cet effort, la recherche est le premier bénéficiaire du programme d'investissements d'avenir (Pia). Ainsi, ce sont près de **1,2 Md€** qui seront décaissés en 2016 au titre des actions Pia directement gérées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la sphère recherche (hors Campus et plateau de Saclay).

Des moyens complétés par ceux du Pia

- ▶ L'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche représentent la moitié des **46,5 Md€** du programme d'investissements d'avenir (Pia) dans son ensemble (Pia 1 et Pia 2 confondus).
- ▶ Différents appels à projet se combinent pour faire émerger au sein de l'école, dans le milieu périscolaire ou à l'université, des initiatives innovantes, de très haute qualité, susceptibles d'avoir un effet d'exemplarité et/ou d'entraînement sur l'ensemble du système éducatif.
- ▶ Ainsi, à titre d'illustration, les internats d'excellence et internats de la réussite (**550 M€** versés d'ici 2020) permettent à des collégiens et lycéens – notamment de l'enseignement professionnel – qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour étudier, d'accéder à un encadrement et à un projet pédagogique adaptés susceptibles de favoriser leur réussite (18 000 places).
- ▶ Les **36 initiatives d'excellence en formations innovantes (150 M€**, soit 1 M€ par an et par projet pendant 4 à 5 ans) donnent aux universités les moyens de développer de véritables « démonstrateurs pédagogiques » qui préfigurent, pour tous les niveaux, les formations universitaires de demain par de nouveaux dispositifs, de nouvelles démarches, de nouveaux contenus et de nouvelles méthodes.
- ▶ Depuis 2011, chacune des **8 initiatives d'excellence** qui regroupent les forces d'excellence des universités, organismes de recherche et

grandes écoles, reçoit entre **24 M€** et **32 M€** par an pour développer ses activités de formation et de recherche en vue de rivaliser avec les meilleures universités du monde.

- ▶ Dans le cadre du nouveau programme d'investissements d'avenir, un appel à projet pour la sélection de nouvelles initiatives d'excellence (Iindex) qui parachèveront le réseau des Iindex françaises et doteront le pays de la dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde, a été lancé. Celui-ci permettra également de valoriser l'ambition de transformation et la capacité d'innovation de sites dont les forces scientifiques sont plus concentrées sur quelques thématiques d'excellence, qui pourront faire valoir ces atouts en tant qu'initiatives science-innovation-territoires-économie (I-Site). La sélection d'I-Site constitue la nouveauté de l'appel à projet du Pia 2. Elle complètera le réseau des Iindex en reconnaissant des formes d'excellence plus diversifiées. Cet appel à projet est doté de **2,1 Md€** pour les nouveaux Iindex et de **1 Md€** pour les I-Site.
- ▶ Dans leur ensemble, **les nombreuses actions du Pia apporteront, en 2016, 1,5 Md€ de financement à tous les niveaux de notre système d'éducation, de recherche et de formation.**

Les centaines de projets financés constituent une base exceptionnelle d'expérimentations susceptibles de nourrir la transformation des politiques publiques en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de formation tout au long de la vie.

Enfin, le Président de la République a annoncé le 17 septembre 2015 à Saclay le lancement en 2016 d'un **Pia 3** doté d'un montant de **10 Md€**, dont une partie bénéficiera à l'enseignement supérieur et à la recherche.

#PLF2016
education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr

Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

